

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Aménagement des carrefours de Santa Manza et de Trinité entre la R.N.198 et la R.D.60,
sur la commune de Bonifacio.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr Paul GIACOBBI - Président du Conseil Exécutif

RCS / SIRET

2 3 2 | 0 0 0 | 0 1 8 | 0 0 0 | 1 9

Forme juridique

Région

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d)	Aménagement d'une longueur de 390 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit l'aménagement des deux carrefours de Santa Manza et Trinité entre la R.N.198 et la R.D.60.

Les travaux prévoient :

- l'aménagement des deux carrefours existants avec la création de voie de tourne-à-gauche d'une largeur de 3 m,
- L'aménagement de deux voies de circulation d'une largeur de 3,50 m et des accotements revêtus de 1,5 m de large,
- la création d'un assainissement pluvial routier et le redimensionnement de l'ouvrage de traversée.
- La vérification du dimensionnement (pour une pluie de retour 100 ans) de l'ouvrage d'art existant (cadre béton 2 m x 2 m) situé sur le ruisseau de Canali (en dehors du projet, à l'extrémité Nord), exutoire du réseau pluvial du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif :

- de réduire et sécuriser le secteur d'étude dans les mouvements de tourne-à-gauche,
- d'assurer les écoulements de eaux de ruissellement le long de l'aménagement par la création d'un réseau pluvial longitudinal avec rejet dans l'ouvrage de traversée existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée de 3 mois.

Un phasage de chantier permettra de conserver la circulation. Celle-ci pourra se faire en alternat par l'utilisation de feux tricolores suivant les phases de travaux.

Une signalisation appropriée permettra de sécuriser la zone de travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La création de la voie de tourne-à-gauche permettra le stockage des véhicules. La circulation en transit ne sera plus impactée par les mouvements tournants. Ces derniers seront sécurisés par l'utilisation de la voie de stockage.

Aucune augmentation du trafic n'est attendue suite à l'aménagement. De plus, la réalisation d'un réseau pluvial longitudinal permettra de canaliser les eaux de ruissellement vers les fossés existants.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement (réalisé en Décembre 2012)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier d'Enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur aménagement	390 m
Largeur voie de circulation	2 x 3,50 m
Largeur voie de tourne-à-gauche	3 m
Largeur accotements	1,50 m
Superficie	4 600 m ²
Caniveau béton en V, côté amont	1,5 m x 0,25 m
Bourrelet guide eau + descente d'eau	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Carrefours de Santa Manza et
de Trinité, entre la R.N.198 et
la R.D.60, sur la commune de
Bonifacio.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 9 ° 10 ' 25 " 7 Lat. 41 ° 24 ' 39 " 6

Point d'arrivée : Long. 9 ° 10 ' 18 " 7 Lat. 41 ° 24 ' 45 " 5

Communes traversées :

Bonifacio

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Route nationale n°198

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 13/07/2006, modifié le 24/07/2007, puis le 11/02/2011, puis mis en révision générale le 10/12/2012.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par la ZNIEFF de type II n°0051 940004115 « Plateau calcaire de Bonifacio ». La R.N.198 traverse la ZNIEFF. La cartographie est présentée en annexe.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Bonifacio. Le projet prévoit le réaménagement de la route existante.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe sur la plate-forme de la route actuelle, l'emprise nécessaire est très faible et se situe en bordure de R.N. D'un point de vue écologique, les impacts du projet sur les milieux terrestres sont donc considérés relativement faibles, autant pour la flore que pour la faune.</p> <p>De plus, en raison de l'absence de cours d'eau pérenne et de zones humides sur l'emprise du projet, les incidences sont évaluées à un niveau faible.</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun talweg ne traverse la zone d'étude. L'assainissement pluvial projeté prévoit la mise en place côté amont d'un caniveau béton de 1,50 m x 0,25 m à partir du carrefour de Santa Manza avec rejet dans un ouvrage de traversée pluvial. Le caniveau continue jusqu'au carrefour de Trinité et se jette d'un fossé trapézoïdal en terre avec rejet dans le ruisseau de Canali, en dehors de la zone d'étude. Coté aval, il prévoit la mise en place d'une bordure guide eau avec descente d'eau et rejet dans le ruisseau existant. Compte tenu de la faible augmentation de la surface imperméabilisée (0,46 ha projeté contre 0,44 ha dans l'état actuel), l'apport de débit supplémentaire généré par le projet est négligeable.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De part la nature de ses travaux (création de voie de tourne-à-gauche), le projet d'aménagement des carrefours de Santa Manza et de Trinité ne nécessitera que très peu d'emprise sur le milieu naturel (environ une surface de 230 m² qui correspond au talus de déblai (rocheux) de la route actuelle). En effet, la quasi-totalité de l'aménagement se fait sur la plate-forme routière existante.

Du point de vue hydraulique, un dossier de Loi sur l'Eau a été réalisé en Décembre 2012, par le Cabinet Blasini, démontrant l'absence d'impact du projet sur le milieu naturel.

Le projet prévoit la réalisation d'un réseau pluvial longitudinal qui se jettera dans le fossé en terre qui longe la R.N.198 jusqu'au ruisseau de Canali (cours d'eau non pérenne), situé en dehors de la zone d'étude.

Dans ce contexte, le projet améliore les conditions d'écoulements dans le secteur (actuellement la zone d'étude ne possède pas de réseau pluvial longitudinal).

L'aménagement de tourne-à-gauche aux carrefours existants aura pour objectif de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser le secteur dans les mouvements des véhicules.

Cela permettra ainsi de réduire les risques de pollution accidentelle.

Ainsi, compte tenu de ces éléments, nous estimons que le projet ne nécessite pas de faire l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
La cartographie de la ZNIEFF située dans le secteur d'étude.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **AJACCIO**

le, **2 Avril 2013**

Signature

**Le Directeur Général Adjoint
Aux Infrastructures,
Routes et Transports**

Georges ARGIVIER



Collectivité Territoriale de Corse
Cullettività Territoriale di Corsica

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
**DIRECTION GENERALE ADJOINTE AUX INFRASTRUCTURES,
ROUTES ET TRANSPORTS**

DIRECTION DES ROUTES

**COMMUNE DE BONIFACIO
R.N.198**

**AMENAGEMENT DES CARREFOURS DE
SANTA MANZA ET DE TRINITE**



**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**



Cabinet BLASINI
Routes et Environnement
11, Avenue Jean Zuccarelli - 20 200 BASTIA
Tél : 04-95-55-01-00 - Fax : 04-95-55-01-04

SEPTEMBRE 2013

SOMMAIRE

I. NOTICE EXPLICATIVE.....	3
II. PLAN DE SITUATION.....	10
III. PLAN DES TRAVAUX.....	12
IV. CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS.....	15
V. APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES.....	18
ANNEXES.....	20

PREAMBULE

- Le présent dossier est dressé en vue de l'Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et de cessibilité des terrains relative à l'aménagement des carrefours de Santa Manza et de Trinité entre la R.N.198 et la R.D.60, sur la commune de Bonifacio.
- L'Enquête Préalable à la déclaration d'utilité publique est nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagements. Elle est conjointe à l'enquête parcellaire préalable à l'acquisition des terrains correspondants, dans le cadre de la procédure d'expropriation.
- Ce dossier est établi conformément à l'article R11-3 du code de l'expropriation.
- Le Maître d'Ouvrage est la Collectivité Territoriale de Corse.
- La commune de Bonifacio est concernée par le projet.
- Le projet consiste à aménager les carrefours de Santa Manza et de Trinité sur une longueur d'environ 400 m.
- **Au regard des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement**
Le projet d'aménagement des carrefours existants est soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (dossier de DLE réalisé en Mars 2013 par le Cabinet Blasini).
- **Au regard des articles L123-1 à L123-16 du Code de l'Environnement**
Le projet (dont la longueur d'aménagement est inférieure à 3 km) a fait l'objet d'une demande de cas par cas. L'arrêté établi par la DREAL, dispensant le présent projet d'étude d'impact, est fourni en annexe.

Le projet d'aménagement des carrefours de Santa Manza et de Trinité n'est donc pas soumis à étude d'impact et fait partie d'une d'enquête préalable de droit commun (article R11-4 à R11-14 du Code de l'Expropriation).

Le dossier comprend les pièces suivantes :

I. Notice explicative

II. Plan de situation

III. Plan des travaux

IV. Caractéristiques des ouvrages les plus importants

V. Appréciation sommaire des dépenses

Annexe : Délibération de l'organe délibérant

I. NOTICE EXPLICATIVE

1. CADRE GENERAL DE L'OPERATION

Le présent dossier concerne l'aménagement des carrefours de Santa Manza et de Trinité, entre la R.N.198 et la R.D.60, sur la commune de Bonifacio dans le département de Corse du Sud.



Plan de situation de la zone d'étude

1.1. OBJET DE L'OPERATION

L'aménagement de la route nationale 198 entre Bastia et Bonifacio s'inscrit dans le schéma Directeur des Routes Nationales de Corse qui définit les grandes orientations à long terme.

La R.N.198 représente un axe structurant du réseau routier corse et possède en outre un rôle économique de grande importance sur lequel vient se connecter l'ensemble du réseau routier territorial ainsi que de très nombreuses routes départementales.

La région de Bonifacio subit en période estivale les conséquences d'un trafic routier élevé :

- Insécurité des automobilistes dans les mouvements de tourne à gauche,
- Vitesses excessives hors saison,

Afin d'apporter une solution à ces problèmes, la Collectivité Territoriale de Corse a donc décidé d'aménager deux carrefours entre la R.N.198 et la R.D.60.

Le projet prévoit la création de deux « tourne-à-gauche » qui permettront le stockage des véhicules et ainsi de sécuriser les mouvements de tourne-à-gauche facilitant les échanges entre la R.N.198 et la R.D.60.

1.2. PRESENTATION DE L'OPERATION

Le projet prévoit l'aménagement des deux carrefours de Santa Manza et Trinité entre la R.N.198 et la R.D.60.

Les travaux prévoient :

- L'aménagement des deux carrefours existants avec la création d'une voie de tourne-à-gauche d'une largeur de 3 m,
- L'aménagement de deux voies de circulation d'une largeur de 3,50 m et d'accotements revêtus de 1,5 m de large,
- La création d'un assainissement pluvial longitudinal et le redimensionnement des ouvrages de traversée.



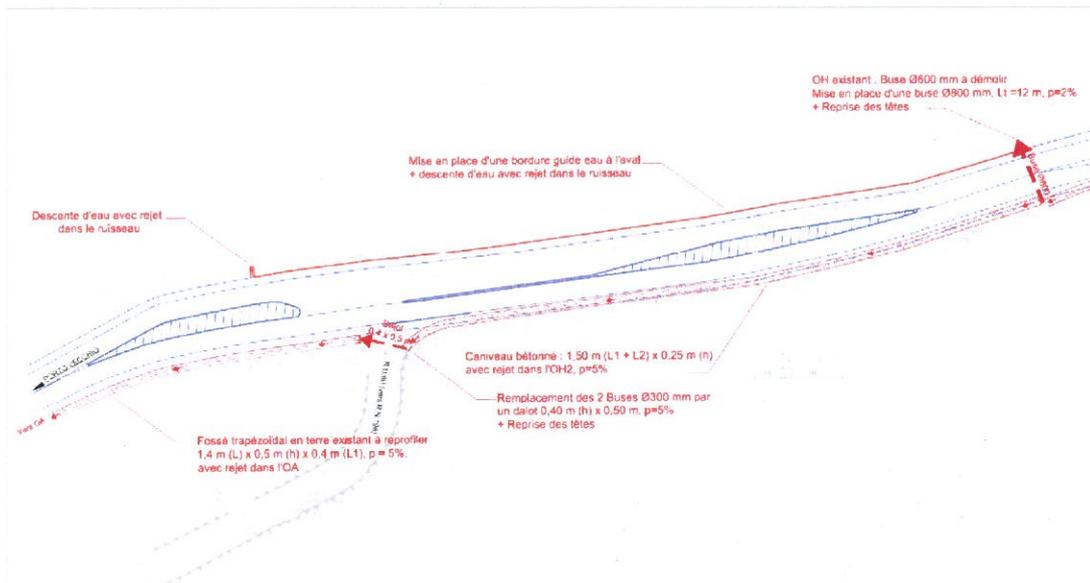
*Carrefour de Trinité
(en direction de Porto-Vecchio)*



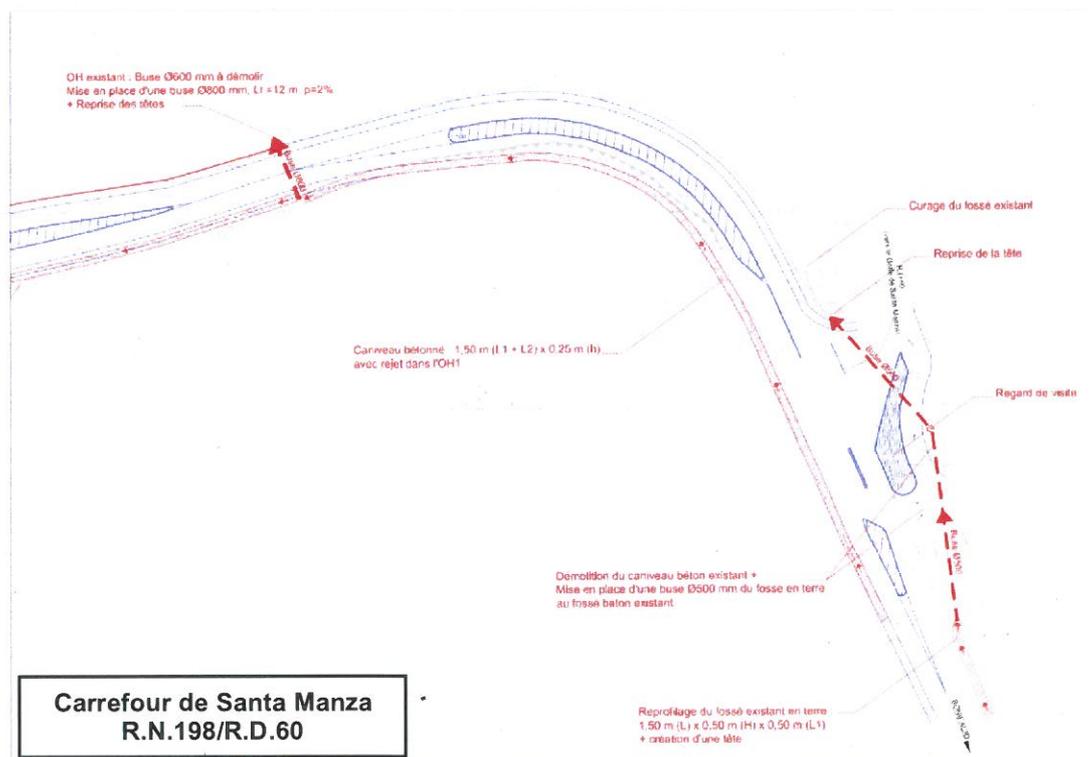
*Carrefour de Santa Manza
(en direction de Porto-Vecchio)*

Le projet aura les caractéristiques géométriques suivantes :

- Voie circulaire : 2 x 3,50 m,
- Voie de tourne-à-gauche : 3,00 m,
- Accotements revêtus de part et d'autre de la route : 1,50 m.



Carrefour de Trinité
R.N.198/R.D.60



Carrefour de Santa Manza
R.N.198/R.D.60

L'aménagement des carrefours existants se fait sur l'emprise de plate-forme routière. Cependant pour la création de la voie de tourne-à-gauche, le projet empiétera en partie sur les accotements existants et sur les talus de déblai en amont de la route actuelle. La surface nécessaire à cette emprise supplémentaire sera d'environ 430 m².

Cet aménagement permettra de canaliser les différentes voies de circulation, de protéger et d'améliorer la sécurité des automobilistes, ainsi que de rompre l'aspect linéaire de la R.N.198 dans le secteur d'étude.

2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1. ETAT INITIAL

a. Situation géographique

La zone d'étude se situe sur la commune de Bonifacio, dans le département de Corse du Sud.

Elle concerne les carrefours de Santa Manza et de Trinité. La R.N.198 se situe en remblais : à l'amont, on trouve le camping de Cavallo Morto et à l'aval, des terrains en friches.

Elle est bordée à l'Ouest par des collines qui culminent à 251 m (Punta Curugnola).

b. Situation géologique

La zone d'étude appartient à la Corse Alpine. Elle appartient à l'époque du miocène inférieur et moyen. Elle est composée de formations calcaires bioclastiques et récifaux (falaises de Bonifacio).

c. Situation hydrographique

La zone d'étude n'est traversée par aucun talweg.

L'exutoire des eaux de ruissellement du projet se fera dans le ruisseau de *Canali*, situé en dehors du projet, à l'extrémité Nord.

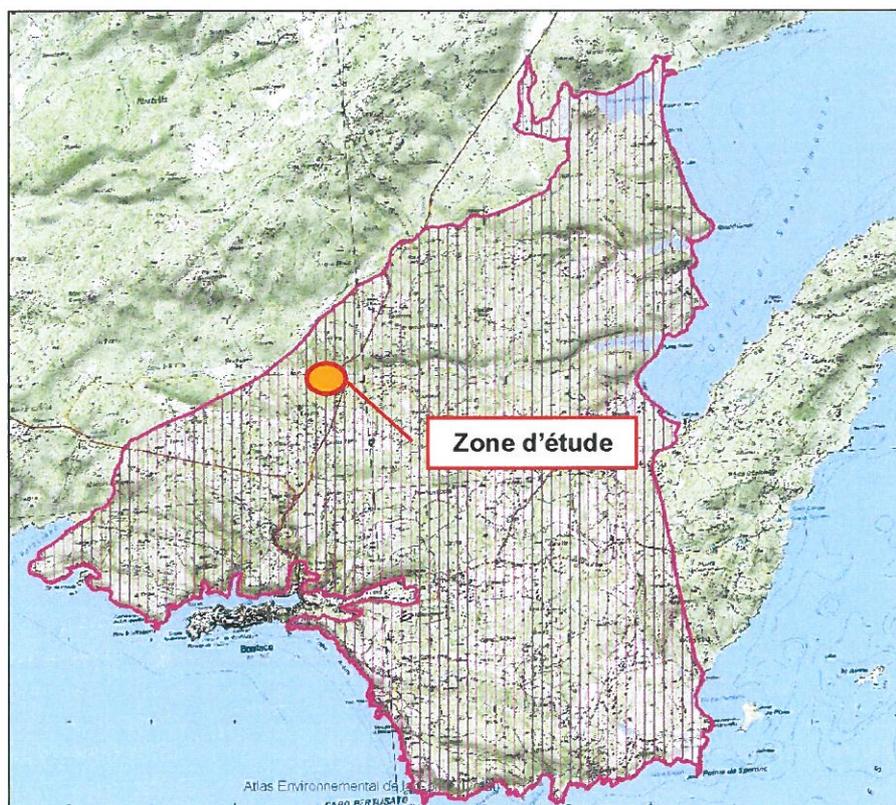
Ce ruisseau est considéré comme temporaire. Il est à sec la plupart du temps et n'abrite pas de vie aquatique notable.

d. Contexte biologique

- **Périmètres d'inventaire et de protections écologiques**

La zone d'étude est concernée par la ZNIEFF de type II n°0051 940004115 « Plateau calcaire de Bonifacio » (la carte est présentée ci-dessous).

Située à l'extrémité sud de la Corse, cette zone est le plus grand secteur calcaire (miocène) de l'île. Depuis la Cala di Paraguanu au nord-ouest de Bonifacio jusqu'à l'étang de Balistra au nord-est, ce vaste secteur s'étend au sud jusqu'aux falaises de Bonifacio et comprend le plateau de Pertusato.



Données « Observatoire de l'Environnement de Corse »

- **La flore**

La flore de la zone d'étude est représentative de celle habituellement rencontrée dans les zones du bassin méditerranéen. Quelques zones boisées sont réparties sur le site. La strate arborée est principalement constituée de feuillus (chênes verts, chênes lièges) complétée localement par des oliviers. Le maquis (cistaies principalement) est l'écosystème prédominant.

Les abords immédiats de la route sont bordés de zones enherbées

- **La faune**

La faune du secteur d'étude est caractéristique des espaces de transition entre les zones habitées et les versants boisés et couverts de maquis.

e. Patrimoine culturel

Aucun site archéologique n'a été signalé dans la zone d'étude.

Aucun monument historique n'a été répertorié dans la zone d'étude.

f. Situation économique

La zone d'étude ne recense aucune activité économique.

Cependant elle dessert le golfe de Santa Manza, site très fréquenté en saison touristique. La baie est réputée pour ses plages, ses gîtes et ses paillotes.

g. Trafics

Entre Porto-Vecchio et Bonifacio, les comptages sur la R.N.198 font état d'un Trafic Moyen Journalier Annuel (T.M.J.A.) de 4 334 véhicules/jour dont 2,6% de poids lourds, (comptage année 2010).

2.2. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

a. Effets sur le contexte biologique

Le projet se situe sur la plate-forme de la route actuelle, l'emprise nécessaire à la réalisation de la voie de tourne-à-gauche est faible et se situe en bordure de R.N.

D'un point de vue écologique, les impacts du projet sur les milieux terrestres sont donc considérés relativement faibles, autant pour la flore que pour la faune. De plus, en raison de l'absence de cours d'eau et de zones humides sur l'emprise du projet, les incidences sur le milieu aquatique sont évaluées à un niveau faible.

b. Effet sur le paysage et le cadre de vie

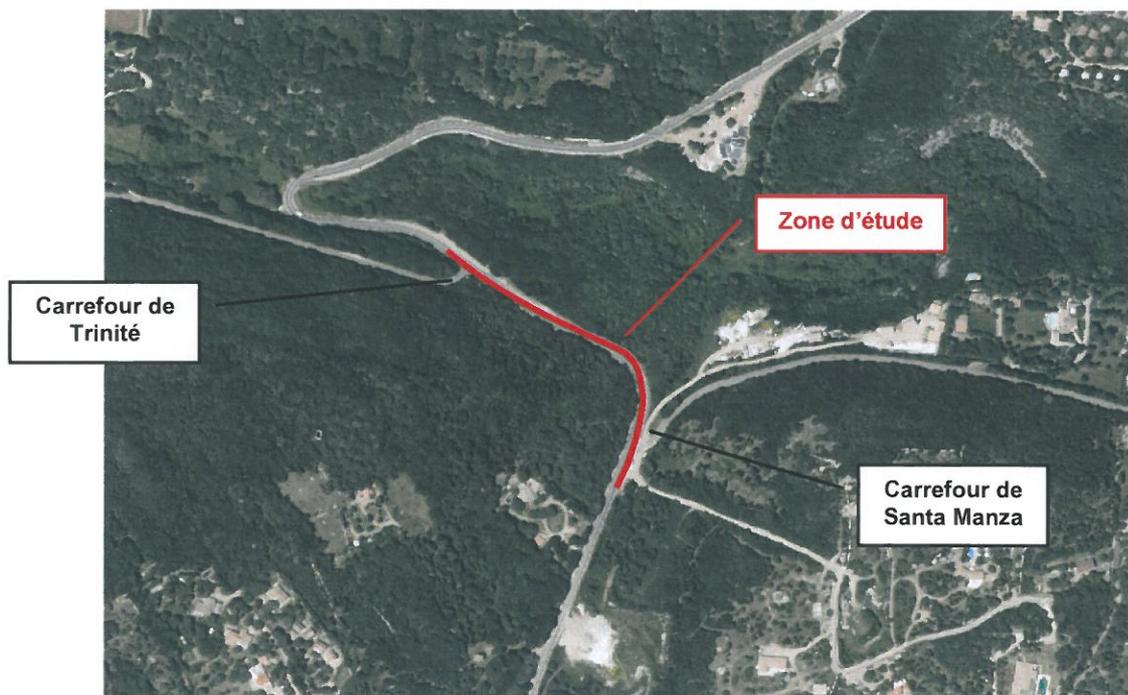
L'aménagement a pour objectif de sécuriser les échanges, de structurer et d'identifier l'infrastructure, et de souligner sa lisibilité pour l'usager et le riverain :

- Aménagement des deux voies de circulation,
- Création d'une voie de tourne-à-gauche.

La réalisation de l'aménagement des carrefours de Santa Manza et de Trinité aura un impact positif sur le paysage rencontré.

II. PLAN DE SITUATION

La zone d'étude est située sur la commune de Bonifacio dans le département de Corse du Sud. Elle est localisée dans le plan ci-après.



III. PLAN DES TRAVAUX

IV. CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS

1. TRACE EN PLAN

La zone d'étude se situe sur la commune de Bonifacio, dans le département de Corse du Sud.

Le projet prévoit l'aménagement des deux carrefours de Santa Manza et Trinité entre la R.N.198 et la R.D.60, sur une longueur d'environ 400 m.

2. Profil en long

Le profil en long du projet est identique à l'existant.

3. Profil en travers

Le profil en travers du projet aura les caractéristiques suivantes :

- Voie circulaire : largeur de 3,50 m,
- Voie de tourne-à-gauche : largeur de 3,00 m,
- Accotements revêtus : largeur de 1,50 m.

4. Assainissement pluvial

Du point de vue hydraulique, un dossier de Loi sur l'Eau a été réalisé en Décembre 2012, par le Cabinet Blasini, démontrant l'absence d'impact du projet sur le milieu naturel.

➤ Réseau pluvial longitudinal

Les débits relatifs aux différents thalwegs interceptés ont été calculés à partir des données de pluie du Guide Technique pour l'Assainissement Routier (SETRA 2006).

L'assainissement pluvial longitudinal a été dimensionné à partir de la méthode rationnelle pour une pluie de période de retour 10 ans (valable jusqu'à BV = 10 km² sur la façade méditerranéenne).

Le réseau d'assainissement pluvial projeté récupérera les eaux pluviales de la plate-forme routière et des talus amont avec rejet dans le ruisseau de *Canali*.

L'assainissement pluvial longitudinal projeté consiste donc à aménager, côté amont :

- Du carrefour de Santa Manza au carrefour de Trinité, un caniveau béton de 1,50 m x 0,25 m (h) avec rejet dans les différents ouvrages de traversée.
- A partir du carrefour de Trinité, un fossé trapézoïdal en terre de 1,4 m x 0,5 m (h) x 0,4 m avec rejet à l'amont de l'ouvrage d'art existant, sur le ruisseau de *Canali* (situé en dehors du projet).

Le projet améliore les conditions d'écoulements dans la zone d'étude (actuellement le carrefour de Cavallo Morto ne possède pas de réseau pluvial longitudinal).

➤ **Imperméabilisation**

Le projet représente une surface imperméabilisée de 0,46 ha contre 0,44 ha dans l'état actuel (ce qui correspond à 200 m² de surface imperméabilisée supplémentaire).

➤ **Point de rejet**

Un ouvrage d'art situé sur le ruisseau de *Canali* (en dehors du projet, à l'extrémité Nord) est l'exutoire du réseau pluvial du projet.

Une note hydraulique a vérifié, pour une pluie de période de retour 100 ans, la capacité hydraulique de l'ouvrage d'art. L'ouvrage d'art (cadre en béton de 2 m x 2 m) est correctement dimensionné pour récupérer la pluie centennale.

➤ **Pollution générée par le projet**

En ce qui concerne la pollution chronique, l'aménagement prévu occupe dans sa quasi-totalité l'emprise de la route et de ce fait, n'engendrera pas de pollution supplémentaire.

De plus, les eaux de ruissellement de la route se jettent dans un ruisseau à sec la plupart du temps et actuellement enherbé, avant le rejet en mer.

Dans cette configuration, l'incidence de l'aménagement routier sur la qualité des eaux superficielles est quasi-nulle.

En ce qui concerne la pollution accidentelle, le projet d'aménagement des deux carrefours est de nature à diminuer le risque d'accident.

V. APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES

Le montant total de l'opération s'élève à **400 000 € T.T.C.**, répartis comme suit :

1. Etudes.....	15 000 € T.T.C.
2. Acquisitions foncières.....	35 000 € T.T.C.
3. Travaux.....	350 000 € T.T.C.

RN 198

AMENAGEMENT DES 2 CARREFOURS AVEC LA RD 60

(SANTA MANZA ET TRINITE)

Caractéristiques générales du projet

Le projet prévoit :

- l'aménagement des 2 carrefours existants, sur un linéaire de 300 m environ avec la création de deux voies centrales de tourne à gauche d'une largeur de 3.00 m au droit de chaque carrefour. Dans le sens sud /nord, le 1^{er} carrefour dessert la route départementale N°60 en direction de SANTA MANZA à l'est et 2^{ème} carrefour dessert la même route départementale N°60 en direction de la RN 196(TRINITE) à l'ouest.
- l'aménagement de 2 voies de circulation d'une largeur de 3.50 m et des accotements revêtus de 1.50 m de part et d'autre de la route.
- la reconstitution de l'assainissement pluvial par des fossés latéraux.
- la réalisation d'ilots sur la chaussée pour délimiter la voie centrale de stockage.

Les travaux consistent pour l'essentiel , après un élargissement variant de 1.50 à 2.00 m de part et d'autre de la chaussée existante, à reconstituer une structure de chaussée sur les parties élargies, tout en conservant la structure de la RN existante, et de réaliser en suite un revêtement général de la nouvelle chaussée.

Base logistique du chantier

Les travaux étant prévus pour une durée de trois mois, les inconvénients liés à cette période seront temporaires (durée du chantier très limité). De plus, le chantier évitera la période entre le mois de Mars et le mois de Juin pour les défrichements et les travaux d'excavation.

Un piquetage des secteurs sensibles et/ou remarquables est envisagé autour de la zone de travaux.

Les engins de chantier seront rangés dans une zone éloignée des secteurs sensibles. L'entretien des engins se fera sur les sites prévus à cet effet. De plus, le nombre d'engins de chantier sera relativement faible, adapté à la nature du chantier (réaménagement de la route existante en carrefour avec voie de tourne-à-gauche)

Les produits et matériaux d'apport seront triés et stockés de manière convenable, à distance suffisante des secteurs sensibles.

Une partie des déblais issus des travaux sera réutilisée sur place pour remblaiement et nivellement général de la plate-forme routière. Les déblais excédentaires seront mis en dépôt définitif à la décharge de la commune de Bonifacio.

L'entreprise devra appliquer les prescriptions édictées ci-dessus. Les intervenants sur le chantier seront sensibilisés aux problèmes de pollution.

Le projet ne prévoit d'abattage d'arbres de gros diamètre, seul quelques arbustes situés sur le haut ou en pied de talus actuel seront enlevés pour réaliser l'élargissement de l'emprise

nécessaire. Les abords immédiats de la route sont bordés de zones enherbées. Il empiète sur les accotements existants et sur les talus de déblai en amont de la route actuelle.

Impact des travaux sur le voisinage

- **Qualité de l'air**

En vue de limiter l'envol de poussières lors de la phase de chantier, le chantier sera si besoin arrosé, de façon modérée et uniquement en période sèche, lors des phases de démarrage des travaux.

Les véhicules et engins de chantier répondront aux normes anti-pollution en vigueur et seront régulièrement entretenus.

- **Ambiance sonore**

Les travaux seront réalisés durant les jours ouvrables et pendant la journée, n'occasionnant ainsi aucune gêne la nuit, le week-end et les jours fériés. Le projet respectera l'Arrêté préfectoral du 20 Juin 2000 (article 5) qui précise que le bruit sera limité aux périodes 7h-20h. Les engins répondront aux normes d'émissions sonores en vigueur.

De plus, le projet la zone se situe dans une zone très peu habitée, en rase campagne.

Le respect des normes (notamment en matière d'émissions sonores) et de réglementation (notamment sur les horaires de travail) permettra de réduire les effets auxquels peuvent être exposés la population.